

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 24 (1933)

Artikel: Fribourg

Autor: Gremaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toute satisfaction jusqu'à ce jour. Il faudrait que l'on fît des expériences pendant cinq ans au moins dans nos écoles d'application et seulement alors il serait possible de se prononcer en connaissance de cause sur la valeur de tel ou tel système. A vrai dire, plusieurs nous paraissent très intéressants, présentent des lettres aux formes harmonieuses, permettent d'écrire des pages qui flattent l'œil, de faire des dessins originaux sans grand'peine, mais encore faut-il du temps pour y arriver, et nous sommes à nous demander comment les enfants parviendront à présenter un travail convenable dans une dictée par exemple. Les modèles et les pages d'écriture faites par des écoliers nous ont plu, toutefois nous aurions aimé voir non seulement quelques pages de travaux écrits, mais tous les cahiers d'une année.

Porrentruy, 14 juin 1933.

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

Le précédent *Annuaire* n'avait point encore paru quand survint, à Fribourg, un événement qui a rempli notre année scolaire 1932-33 et qui doit, partant, se traduire largement dans cette chronique.

Novembre dernier, en effet, a débuté sous l'impression d'une sensationnelle nouvelle : la démission d'un magistrat dont quelques intimes avaient recueilli la confidence. Bientôt, ce mystère devint le secret de tous et, le 6 novembre, la population de Fribourg apprenait avec stupeur qu'il s'agissait de l'éloignement définitif de M. le conseiller d'Etat Perrier. Le chef de notre dicastère de l'Instruction publique venait de renoncer aux charges publiques, aux honneurs et aux distinctions qui convenaient si bien à ses talents et à ses qualités d'esprit et de cœur, pour aller s'abriter, au soir de ses jours, dans une solitude bénédictine du Morvan, l'abbaye Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire.

Journaux et revues ont commenté à l'envi cette retraite et, par delà nos frontières, de bienveillantes appréciations de la presse soulignèrent la décison d'un homme d'Etat qui, sur le plan international, s'était fait une renommée. N'avait-il pas présidé, avec autorité, une section de cette Conférence du désarmement bientôt légendaire, puisqu'elle semble, comme la toile de Pénélope, recommencer toujours et ne conclure jamais ?

Que de gloses, cependant, autour de cette disparition ! Pourquoi M. Perrier a-t-il abandonné sa fonction aimée de directeur de nos écoles où il avait acquis une expérience de sept ans et où il lui était donné de collaborer à l'œuvre de son vénéré prédéces-

seur ? Quels motifs peuvent expliquer cette résolution ? Quelles circonstances ont pesé sur sa volonté jusqu'à transformer en moine de stricte observance un magistrat que distinguait son aimable courtoisie ? D'aucuns osèrent même découvrir des raisons purement humaines à ce geste de suprême détachement où il convient de ne voir que le secret d'une âme entendant l'appel de Dieu ! Devant ce renoncement qui est un acte de conscience, se sont inclinés ses amis, ses collègues, tout un peuple qui virent, non sans regret, quitter le sol natal celui qu'ils s'habituaient à considérer comme un guide et dont ils espéraient d'heureuses interventions au profit de notre instruction populaire.

Il est juste de noter ici que l'une des préoccupations du conseiller démissionnaire, la plus chère parce que la moins aisée, peut-être, à faire, était le couronnement de l'édifice scolaire de M. Python. Aussi, dès le début de ses fonctions, abordait-il ce sujet avec un sentiment de hâte, car son âge ne lui permettait plus « ni de trop longs espoirs, ni de vastes pensées. »

Soucieux d'aboutir vite, il s'appliquera, tout d'abord, à limiter son programme et à concentrer ses éléments de réalisation. On le verra bientôt tenter des démarches auprès de personnalités qu'il comptait intéresser à son projet. Un extrait de lettre dévoilera sa pensée :

« Le gouvernement de Fribourg, — écrivait-il au correspondant d'un groupement dont il savait la libéralité de moderne Mécène en faveur des études prémédicales, — notre gouvernement, s'est préoccupé bien souvent de parachever l'Université par la fondation de la faculté de médecine. Dans ce but, il a, d'ailleurs, créé, depuis quelques lustres, des institutions hospitalières qui seront les premiers jalons de cliniques universitaires. De plus, il a organisé l'enseignement des sciences naturelles, en y joignant celui de la physiologie et de la bactériologie. L'établissement des chaires d'anatomie, d'histologie et d'embryologie constitue l'étape qu'il faudrait maintenant franchir. Si les fonds de couverture des dépenses ordinaires et annuelles que requiert le nouvel enseignement sont en partie réunis, il en va autrement des capitaux rien moins que considérables nécessités par la construction et l'installation des laboratoires en perspective. »

Et le message de conclure à l'urgence de l'érection d'un bâtiment assez vaste pour abriter les instituts autres que la physiologie et la bactériologie, encore que ces derniers ressentent le besoin d'un élargissement de leurs locaux actuels. Ces démarches n'ont guère abouti pour divers motifs nés, sans doute, de la dépression financière générale. A l'heure où M. Perrier s'effaçait de notre horizon familial, les amis de l'Université auraient pu,

et non sans inquiétude, se demander qui reprendrait la tâche délaissée ; qui se sentirait l'ardeur de poursuivre cette mission essentielle de notre canton ; qui, enfin, s'élèverait contre cette abdication de l'Université renonçant à sa faculté de médecine, pareille à la tour de St-Nicolas privée à tout jamais de sa flèche maîtresse ?

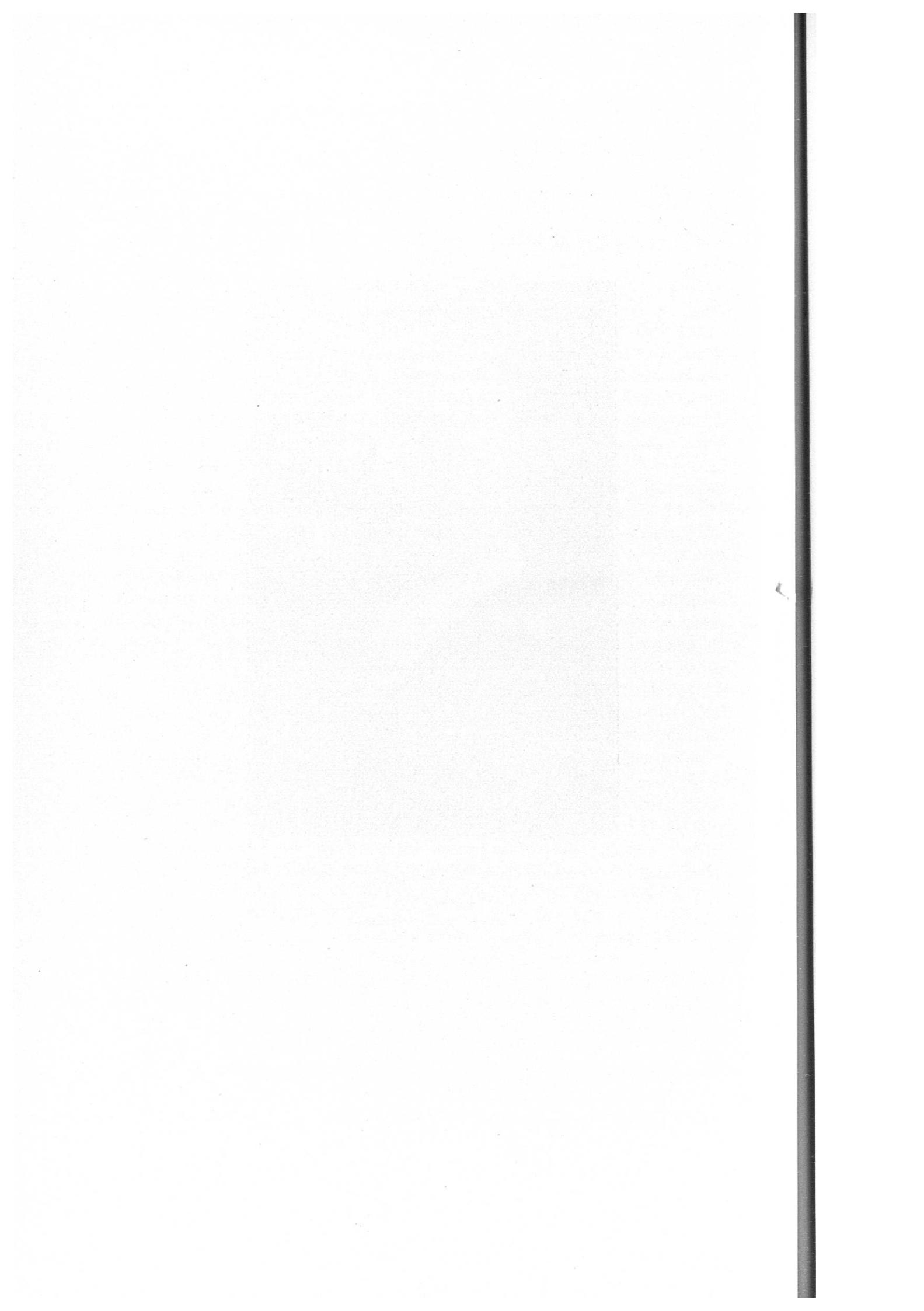
Aujourd'hui, pas plus que dans le passé, notre pays ne doit désespérer de l'avenir ! Un homme s'est éteint ayant, au prix d'un long effort et soutenu par un invincible esprit de foi, donné corps au rêve séculaire des catholiques de la Suisse ; un autre disparaît avec le regret de n'avoir point assez rapproché la solution attendue. Et voici qu'un troisième, cueillant l'espoir et la confiance de Fribourg, ressaisit la tâche de frère Nicolas avec un élan doublé d'un désintéressement dont on ne sait guère de modèles même dans les vies décrites par Plutarque.

Aussi bien, le nouveau grand maître de l'Université, qui avait tenu à conserver son titre de professeur (en congé) de la faculté de droit, s'est démis de sa fonction de juge fédéral, offrant ainsi au canton un gage supérieur d'amour du pays et, à tous, un exemple de rare abnégation. N'en est-ce pas une et des plus éclatantes que cette renonciation à un siège dans la première magistrature helvétique, pour aller prendre rang au sein de notre exécutif fribourgeois ? M. Piller fit, ce jour-là, bon marché de ses aises, de la tranquillité dont il pouvait jouir en la tour d'ivoire d'où nos hauts magistrats rendent sereinement leurs arrêts. Il accepta la charge d'une gestion difficile, même quand elle n'est pas entravée, comme aujourd'hui, par les déficiences économiques qui compriment les aspirations progressistes des populations et les enthousiasmes des cœurs généreux. Rien ne l'a arrêté, ni une campagne électorale qu'il mena presque seul, ni l'indifférence sournoise de quelques citoyens, ni la perspective de luttes futures ou de restrictions budgétaires, ni même le sacrifice de la rétribution que la Confédération dispense avec largesse aux juges fédéraux et qu'il échangea contre la modique allocation servie par le canton à ses gouvernants.

C'est encore le bonheur de Fribourg qui continue, selon sa devise confiante en la Providence ; c'est l'avènement d'un nouveau directeur nous apportant son énergie avec un esprit pratique qui lui inspirera tôt ou tard des moyens réalisateurs. A songer à cette suite des chefs de nos écoles : M. Python qui se dévoua dans des conditions telles que, vues à distance, elles paraissent excéder la force d'un homme ou d'un pays ; M. Perrier qui brillera partout et dont l'éloquence encouragea les meilleures causes ; M. Piller, enfin, qui remplira son programme malgré les contingences



E. PERRIER
ancien chef
du Département de l'Instruction publique
du canton de Fribourg.



de nos temps malheureux, on semble revivre l'âge de ces fameux P, initiales de *preceptor*, de *pastor*, de *praetor* dont l'ensemble formait le pouvoir souverain d'une grande nation.

Le 24 mai 1927, par l'organe de MM. Piller et Perrier, l'Université et l'Association des Amis de cet établissement, rendirent un solennel hommage au lutteur dont l'œuvre est devenue la leur et son souci, leur partage. De leur panégyrique, détachons deux passages qui illustreront la coïncidence de leurs discours avec leur vocation successive à la charge du magistrat disparu. Après avoir célébré les vertus personnelles du fondateur de l'Université, M. Perrier ajoutait : « Homme d'Etat, M. Python le fut dans tous les domaines de son activité avec une rare ténacité, dédaignant les attaques, restant sur la brèche au moment de la rafale, sûr qu'il était de la victoire finale. Et ses qualités d'homme d'Etat, c'est avant tout l'Université qui les a mises en valeur ! » Et M. Piller de s'écrier à son tour : « Ce sera la gloire immortelle de Georges Python d'avoir compris que, seule, une idée élevée pouvait soulever l'enthousiasme et secouer la léthargie au milieu de laquelle notre canton risquait de s'assoupir dans le souvenir complaisant de son passé et dans la bonne opinion moyenne qu'il avait de lui-même ». Qu'on nous pardonne d'évoquer cette mémorable assemblée qui acclama MM. Piller et Perrier se présentant ainsi comme défenseurs résolus de l'*Alma mater friburgensis*, avant d'en devenir les soutiens. Proclamer les mérites de l'existence de M. Python n'est pas abaisser le présent, car le sentiment de gratitude que l'on garde du passé sera toujours le garant d'un heureux et fécond avenir !

Faisons donc, nous aussi, le point à cette heure où le gouvernail de notre esquif scolaire passe aux mains d'un nouveau pilote, aussi averti que vaillant !

Il faut remonter le cours de quatre siècles pour trouver la première des cent trente et quelques manifestations de la Diète et des cantons catholiques au sujet de l'érection d'une haute école. Que de raisons topographiques, linguistiques, financières, religieuses et surtout morales ont retardé la solution d'un problème si vital ! Les désirs de nos aïeux ne perdaient pourtant rien de leur opportunité. Mais il fallait qu'une volonté surgît en 1886 et, par la voix de M. Python, conquît l'adhésion quasi unanime du pouvoir législatif fribourgeois. En dépit des contradictions, l'idée d'une université pour le peuple catholique fut définitivement admise réalisant le type d'université d'Etat, catholique et internationale. Trois années se passeront encore en transactions diverses et, au mois de novembre 1889, deux facultés ouvrirent leurs portes à 29 étudiants. Comme un autre grain de sénevé, l'Univer-

sité de Fribourg, malgré ce commencement si modeste qu'il semblait justifier les détracteurs, n'en est pas moins devenue un grand arbre dont plus de six mille élèves sont venus jusqu'ici recueillir les fruits.

La statistique sommaire qui suit synthétisera mieux que nous ne saurions le dire le développement de cette institution, quant à la fréquentation, et démontrera que la clairvoyance de M. Python supputant, dans l'avenir, un contingent annuel de mille étudiants, n'était ni le mirage d'un rêveur, ni la fantaisie d'un présomptueux.

Au semestre d'hiver 1889-90, le premier en date des quatre-vingt-dix semestres qu'a vécus l'établissement, l'effectif étudiantin était, — avons-nous dit, — de 29, soit 5 étudiants en droit et de 24 en lettres. Poursuivons cette énumération :

Semestres (hiver)	Droit	Lettres	Theologie	Sciences	Total
1890-91	28	46	64	—	138
1892-93	68	70	109	—	247
1895-96	65	96	153	—	314
1896-97	66	124	146	40	375
1900-01	66	89	142	88	385
1910-11	117	134	234	135	620
1920-21	138	156	188	108	590
1930-31	133	182	309	92	716
1932-33	114	220	323	119	776

Eu égard à l'origine, l'effectif du dernier semestre (été 1933) permet de constater, comme toujours, le caractère international de l'institution, puisque 390 étudiants appartiennent à 23 Etats suisses (Fribourg 77, St-Gall 65, Lucerne et Valais chacun 41) et 359 qui représentent 29 pays différents dont 70 de France, 65 des Etats-Unis, 57 d'Allemagne, 34 d'Italie.

Placée à la limite des cultures latine et germanique, — la frontière linguistique traversant la ville elle-même, — l'Université de Fribourg a fait appel, dès sa fondation, à des maîtres appartenant aux nations les plus diverses. Elle a ainsi noué des relations avec l'Université de France en lui empruntant des maîtres distingués dont plusieurs occupent des postes éminents à l'Académie française, à la Sorbonne, au Collège de France. Le foyer germanique n'y est pas moins bien représenté, et l'Allemagne comme l'Autriche lui ont donné des professeurs également considérés.

Fidèle à son caractère international, elle a voulu que les autres grandes cultures aient une place dans son sein. C'est ainsi que la littérature italienne y est enseignée et qu'un professeur de Fribourg a été élu membre de l'Académie d'Italie après en avoir,

le premier, occupé le poste de chancelier. La Pologne et les nations slaves ont leur part à l'enseignement de Fribourg, et la faculté des sciences s'honneur d'avoir compté, comme membre de son corps enseignant, le président actuel de la république polonaise. La Tschécoslovaquie y déléguait un de ses fils dans la personne de M. Lerch, le génial mathématicien de Brno. Dès ses débuts enfin, l'Université a pris en large estime l'importance de la culture anglo-saxonne dans le monde, en créant une chaire de littérature anglaise rendue nécessaire, au surplus, par le nombre croissant d'étudiants anglais et américains.

De son premier semestre à nos jours, l'état du corps enseignant présente un chiffre de 229 professeurs ordinaires, extraordinaire et agrégés, au nombre desquels 70 étaient d'origine suisse, soit le 33 %. Parmi les maîtres de la seule année 1933, 30 sont nos compatriotes et leurs 50 collègues appartiennent à 15 nations différentes dont 11 de France et autant d'Allemagne. Malgré leur aridité, ces données ne laissent pas d'avoir quelque saveur en ce qu'elles confirment cette internationalité que M. Python considérait comme la meilleure sauvegarde de notre établissement supérieur. Aussi, M. Piller a-t-il pu constater, naguère, dans son discours de clôture d'un cours de vacances, que « l'Université de Fribourg reste délibérément internationale, mais qu'elle est à même de résoudre avec sûreté toutes les questions nationales qui se posent chez nous ».

L'Université entend progresser dans diverses directions. Elle veut développer son enseignement juridique et économique par la formation d'un institut des sciences politiques, sociales et internationales. L'appel récent de professeurs agrégés et chargés de cours est un acheminement vers ce but, et le cours de vacances auquel nous avons fait tout à l'heure allusion est une autre manifestation réussie de ce progrès favorisé, au reste, par l'action si opportune du directeur de l'Instruction publique, en cette voie. Le cours organisé sous le patronage de l'Université a duré quinze jours, réunissant une nombreuse et jeune participation attirée par l'actualité du programme condensé en ces mots : « Le problème de l'Etat ». Discuté passionnément aujourd'hui, ce sujet, dont la complexité s'aggrave du désordre qui règne dans les idées et dans les faits, fut étudié à la lumière du droit naturel et chrétien, aux divers points de vue philosophique, historique, sociologique, politique et économique. Pour résoudre le problème de l'Etat, on aboutit à la conclusion que les hommes doivent renier les doctrines individualistes et revenir aux formules organiques de l'ordre social corporatif.

La faculté de théologie, dont les élèves composent presque la

moitié du corps étudiantin, ne veut être étrangère à aucun progrès. Le nombre de ses disciples, qui ne cesse d'augmenter, a imposé l'aménagement d'un auditoire maximum qui, malgré ses vastes proportions, pourrait bien se trouver insuffisant dans un proche avenir. Sur le terrain des programmes, elle a organisé un institut de droit canonique qui a été approuvé par le Conseil d'Etat et dont les statuts sont actuellement soumis à l'examen d'une congrégation compétente du siège apostolique. En attendant cette ratification, l'Institut a été autorisé à procéder aux examens requis et à délivrer les grades de licencié et de docteur en droit canonique.

A la faculté des lettres, un institut de pédagogie a vu son premier semestre d'existence. Il n'est autre que la reprise effective d'une organisation primitive, créée en 1907 où, à côté du professeur titulaire de pédagogie, avait été appelé un professeur de psychologie, dans la personne de M. le Dr van Cauwelaers, l'actuel maire d'Anvers et ministre belge de demain. M. le Dr Dévaud, professeur ordinaire de pédagogie ; M. le Dr Spieler, professeur agrégé, et M. le Dr Emmenegger, professeur au Collège, sont les principaux maîtres du nouvel institut qui n'a pas tardé à se faire apprécier en ouvrant un cours spécial de pédagogie curative, durant les vacances de Pâques 1933. Ce cours a enregistré un succès complet, sous le rapport de la participation ainsi que de l'importance des thèses qui ont été adoptées sur un sujet très actuel : « Les bases physiques, psychiques, juridiques, sociologiques et religieuses de l'éducation curative. »

En ce temps si fertile, non en miracles, mais en régressions matérielles et financières, alors que, partout, l'intérêt tend à se substituer à l'idéal, tout exposé formel sur les frais d'entretien de notre haute école ne laissera pas d'éveiller l'attention. Dès lors, il nous plaît d'envisager, dès 1900, l'effort universitaire fribourgeois, car nous aurons acquis le droit de présenter l'autre page du compte et de parler des ressources de l'Université. Voici le tableau de ses dépenses ordinaires :

Années	<i>Traitements</i>		<i>Bibliothèque</i>	<i>Laboratoire</i>	<i>Service</i>	<i>Divers</i>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1900	458 812		13 690	26 900	42 955	25 533
1930	472 374		13 745	29 400	46 629	33 414
1932	489 750		15 115	27 900	46 598	33 594

A supputer les résultats de la dernière année comptable, nous nous trouvons en face d'une dépense d'environ 620 000 fr. dont le payement ne fait appel au budget de l'Etat, c'est-à-dire aux contributions publiques, que pour environ 100 000 francs. Les

autres ressources universitaires ne seront jamais assez mises en évidence, ne fût-ce que pour rappeler aux citoyens fribourgeois combien fut respecté le principe qu'avait posé le fondateur de l'Université à la base des études qui ont garanti le développement de son œuvre. Il l'a déclaré maintes fois : « L'Université sera établie sans provoquer un accroissement des charges de l'Etat ». L'histoire des opérations qu'exigea l'application de ce programme comporterait de nombreuses pages. Résumons-les en quelques alinéas, afin de respecter la limite assignée à cette chronique.

Combien peu de nos citoyens, en effet, savent encore — s'ils ne l'ont jamais appris — que le fondement financier de l'Université repose sur une triple assise : constitution de son capital de dotation ; création d'une Banque de l'Etat ; rachat de l'entreprise des Eaux et Forêts.

Dans un message adressé au Grand Conseil, le 21 décembre 1886, message qui restera comme la charte constitutionnelle de l'*alma mater*, M. Python avait proposé une conversion d'emprunt à un taux permettant le dégagement d'un capital de deux millions et demi, au profit de l'enseignement supérieur, sans que les impositions cantonales fussent aggravées. Cette proposition réunit l'assentiment unanime de la députation, et, bientôt, la conversion se fit avec un tel succès que le fonds de l'Université n'a pas coûté une obole. Ce sont nos créanciers du canton qui ont constitué cette dotation universitaire, pouvait s'écrier le vaillant magistrat lors de l'approbation de la conversion. A cette aubaine, vint s'ajouter le subside voté par la ville de Fribourg de 500 000 francs, en retour d'une suppression de privilège en matière d'im-pôt. Et voilà comment fut composé ce fonds universitaire qui possède, aujourd'hui, un capital de plus de 3 200 000 francs.

Si appréciable qu'elle apparaisse, la fortune de l'Université ne la libérerait point de tout souci matériel. Le génial homme d'Etat qui ne l'ignorait pas, aborda une seconde fois le Grand Conseil avec le projet de création de la Banque de l'Etat, et notre institut financier principal ne tarda pas à voir le jour et à être en mesure de servir désormais une rente de 80 000 francs au gérant de l'Université, tout en versant au compte d'Etat une contribution annuelle qui n'est pas loin d'approcher du million.

Enfin, nos députés l'entendront avec une satisfaction non moins grande proposer l'achat de l'entreprise en liquidation des Eaux et Forêts, maintenant la très prospère régie de l'Etat dénommée « Entreprises électriques fribourgeoises ». Le projet prévoyait que tous les bénéfices de l'opération seraient réservés à la faculté des sciences. Les Entreprises électriques ont tenu largement leurs promesses, puisque leur balance annuelle laisse, après acquit-

tement de la rente universitaire, un boni de plus de 300 000 francs au profit du canton.

Hélas ! une période malheureuse est venue qui imposa la majoration de tous les traitements soit de l'Ecole, soit de l'Etat. Pour parfaire le salaire des maîtres de l'enseignement supérieur, un prélèvement direct de cent mille francs fut consenti sur les crédits de l'Etat. Ce serait l'unique entorse qu'aura soufferte la promesse de ne faire aucun appel aux deniers publics, si nous ne pouvions établir, ici encore, que la prestation cantonale insolite en faveur de l'Université a trouvé une copieuse compensation dans le produit d'un emprunt à lots, dit des cliniques universitaires, qui dépasse le sacrifice direct imposé au budget et que certains esprits chagrins n'ont pas craint de reprocher à notre institution d'études supérieures.

Et, pourtant, si les trois opérations fécondes dont nous venons d'évoquer brièvement le lointain passé, furent âprement discutées, l'allocation complémentaire, destinée à relever les traitements du personnel enseignant de la haute école, ne provoqua guère de critiques. On en avait reconnu l'obligation ; mieux, on l'estimait méritée par cette remarquable pléiade de savants qui ont répondu à l'appel de Fribourg et valu à notre premier établissement scolaire une sérieuse réputation. Au reste, leurs traitements sont très modestes et ils soulignent leur désintéressement plus que notre libéralité. Ajoutons que les bénéficiaires de salaires si mesurés ont donné récemment au pays un témoignage de vive sympathie. Appelés à se prononcer sur une réduction de ces mêmes traitements en faveur du budget cantonal en déficit, ils n'ont point débattu le principe proposé ; par contre, ils ont manifesté un sens social aigu en adoptant un barème, qui envisageant, d'un côté, la gradation des traitements, et, de l'autre, les charges familiales, échelonne de 2 ½ % à plus de 7 % les taux applicables à la diminution de leurs salaires. Beau geste d'intellectuels, étrangers pour les deux tiers à notre pays, qui comprennent si bien l'entr'aide sociale et patriotique qu'on propose, alors que tant de nos citoyens grassement rentés, ont donné la réponse décevante que l'on sait à l'invite de l'autorité fédérale, en mal de balancer le budget de la Confédération et de ses chemins de fer.

Il convient de noter aussi que les autres groupements fribourgeois de la classe des traitements fixes, et spécialement les instituteurs, ont tout aussi sagement correspondu aux vœux de notre gouvernement, bien qu'ils n'aient pas manifesté autant d'esprit social et politique que les professeurs de l'Université.

D'autres temps meilleurs viendront ; d'autres besoins pourront

alors être satisfaits. Il en est d'urgents en la seule Université qui n'a jamais connu le confort d'immeubles et de locaux dont tant d'institutions similaires sont dotées. Nous n'aurions qu'à énumérer, au chapitre édilitaire seulement, l'édifice central dont l'admirable place à bâtir a été offerte par la ville de Fribourg au quartier de Miséricorde, le bâtiment de l'institut d'anatomie et une construction annexe pour les laboratoires de chimie.

Si le génie est surtout fait de patience, M. le conseiller Piller en est largement pourvu. Heureux ceux qui pourront, dans l'avenir, le suivre en ses travaux et honorer en lui le second fondateur de l'Université de Fribourg.

E. G.

Genève.

L'année 1933 tiendra, dans les annales de l'enseignement genevois, une place importante, si les mises au point et les réformes qu'elle a amorcées se réalisent.

Deux réformes capitales. — « Tel maître, tel élève » est plus vrai que jamais. Il faut louer le Département de l'Instruction publique et la direction de l'enseignement primaire d'avoir mis en vigueur un règlement nouveau des études pédagogiques. Ce règlement introduit des notions nouvelles : Il astreint les futurs instituteurs à une année de suppléance avant d'aborder les études théoriques. Les jeunes filles sortant de l'école secondaire pourront se présenter au concours d'admission, quelle que soit la section suivie par elles. Les études pédagogiques sont renforcées au point de vue de l'étude du français. C'est une heureuse initiative. Le maître primaire est, avant tout et surtout, un maître de la langue maternelle ; on ne saurait le préparer avec trop de soin et, quoi qu'on fasse, on ne fera jamais assez dans ce domaine.

Les stagiaires seront aussi soumis à une discipline plus stricte. Il est agréable de constater que le bon sens règle l'administration de nos écoles et qu'on y admet comme vrai le vieil adage : « Pour pouvoir commander, il faut, d'abord, apprendre à obéir. »

Une conséquence de la crise. — Une enquête a montré que le chômage atteint fortement les jeunes gens qui sortent de l'école et, que l'engagement même restreint des cadets crée une concurrence redoutable pour les aînés. Pour atténuer ces difficultés, les pouvoirs publics ont prolongé jusqu'à 15 ans la scolarité obligatoire.

Cette prolongation a remis en question l'existence et le but des classes de préapprentissage, le recrutement et le rôle des classes secondaires inférieures, l'organisation de l'apprentissage à l'école et